

ARRETE DU MAIRE

N° 2018-156/ST

**OBJET : Réglementation temporaire de la circulation**  
**Rue du Pré de Pâques – Travaux de réfection de voirie effectués par**  
**Saint-Flour Communauté**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT que, par mesure de sécurité publique, en raison de travaux de réfection de voirie effectués par Saint-Flour Communauté, il convient de réglementer la circulation Rue du Pré de Pâques ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules sauf pour les riverains sera formellement interdite rue du Pré de Pâques, conformément au plan annexé :

**Du lundi 11 juin 2018 à 8 heures**  
**Au vendredi 22 juin 2018 à 18 heures**

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place et enlevée par les services techniques de la Ville de Saint-Flour et sera maintenue par Saint-Flour Communauté, afin de matérialiser les présentes dispositions.

**ARTICLE 3 :** Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal et sera poursuivi, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Affiché le : 05 Juin 2018

Fait à SAINT-FLOUR, le 01 juin 2018

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée,

Sylvie CHADEL



### Réglementation temporaire de la circulation – Rue du Pré de Pâques - Travaux de réfection de voirie

 Circulation interdite

